

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Et à ceux qui, croyant le gêner, lui crient : « avec qui êtes-vous ? », Daladier devrait répondre tout simplement : « je suis avec ceux qui sont avec moi ! »

La rentrée parlementaire donne de l'inquiétude. C'est un fait déplorable, mais c'est un fait certain ! Depuis quelque vingt ans, chaque fois que les députés reviennent on se dit aussitôt : voilà le désordre et le gâchis qui vont recommencer !

Il y a des abus personnels, comme dans tous les régimes, et qui trouvent là un terrain propice à développer leurs mauvais effets. Des ex-ministres furieux d'avoir démissionné avec fracas et sans résultat autre que leur déconvenue. Ils n'ont pas pardonné au ministre d'avoir survécu à leur mort et, grossis de nombreux ambitieux aussi impatients que peu qualifiés, ils sont prêts à entreprendre contre le gouvernement ces campagnes d'intrigues et de traquenards où les plus médiocres combinaisons se couvrent des plus grands principes. On craint de voir renaître ces conflits de factions rivales qui ne rassemblent leurs efforts que pour démolir et qui ont fini par détruire même la confiance du pays dans le régime parlementaire... ce qui est une excellente préparation à la dictature.

Nous lisons parfois des articles de députés se plaignant qu'on soit injuste pour la corporation, qu'on s'acharne à dénigrer le parlementarisme, à le ruiner dans l'estime publique.

Mais cette mauvaise réputation, le meilleur moyen de l'effacer c'est de ne pas la mériter. Si le régime parlementaire n'avait pas d'ennemis plus redoutables que ses adversaires du dehors, il ne courrait aucun danger. Ceux qui le discréditent le plus efficacement, les plus dangereux destructeurs du Parlementarisme, ce sont les parlementaires eux-mêmes.

Ils ont abondamment fourni d'arguments leurs adversaires. Ceux-ci n'ont eu qu'à dénoncer les faits et à montrer les résultats.

Jeter les ministères par terre, les uns par-dessus les autres, paralyser toute action gouvernementale, se révéler impuissants à toute œuvre sérieuse de réformes et incapables de se réformer eux-mêmes, augmenter formidablement les dépenses que leur véritable rôle serait au contraire de modérer, s'opposer invinciblement à tout effort d'économies, voilà, en bref, ce que les députés n'ont cessé de faire depuis trop longtemps...

Soumis à des coalitions d'intérêts corporatifs formés en syndicats où l'on ne groupe que des égoïstes, ils se sont montrés incapables de mettre un peu de courage au service de l'intérêt général. Mis en face du formidable déficit qu'ils avaient tant contribué à creuser, ils ont reculé d'effroi devant l'œuvre de redressement à accomplir et la première mesure que le gouvernement a dû prendre, pour essayer de la réaliser, a été de fermer le Parlement.

Les voilà revenus et l'on se demande s'ils ne vont pas s'acharner à détruire obliquement ce que le ministre a entrepris. Déjà courent des bruits... Déjà nous savons qu'à la commission des finances — qui devrait être la hache des dépenses — on recherche les moyens d'empêcher les économies. Vous pensez que tous ceux qu'elles pourraient toucher se sont émus et qu'associations, fédérations ou syndicats se sont mobilisés pour faire pression sur leurs députés !

Nous allons voir ! C'est une épreu-

ve décisive après laquelle on saura si le régime parlementaire, tel qu'il fonctionne à présent, est capable, ou non de mener à bien l'œuvre de salut.

Pour l'heure, le gouvernement est toujours debout. Il a même trouvé une majorité qui a ce qu'il faut pour durer si l'on ne se laisse pas émouvoir par d'imbéciles crieries.

Car on nous a sorti les grandes indignations. Majorité de rechange ! Réactionnaires ! Attentat contre la volonté du pays !... Et toute la lyre ! Jusqu'ici ce bourrage de crânes n'a pas réussi à émouvoir l'opinion qu'avait épouvanté les ruines accusées par le Front populaire et qui demande surtout et avant tout qu'on la préserve du désastre entrevu.

Qu'on laisse crier ! La valeur de la majorité ne réside pas dans des étiquettes de groupes et de sous-groupes qui n'ont plus de signification ! On la jugera à sa solidité et à sa durée.

Nous en sommes au point où il faut opter entre l'autorité et le recours à quelque aventure dictatoriale.

Nous qui ne voulons pas de la dictature, nous voyons bien qu'il n'y a qu'un seul moyen de ne pas la rendre inévitable. C'est de restaurer dans ce pays l'autorité de l'Etat... Quels qu'ils soient, ceux qui contribueront à faire cela accompliront une œuvre républicaine, le salut de notre démocratie.

Et à ceux qui lui crient, pour le gêner : avec qui êtes-vous ? Daladier devrait répondre tout simplement : « Je suis avec ceux qui sont avec moi ! »

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

### La valise climatique

Une fois de plus, la science vérifie les anticipations des humoristes.

Je songe à un dessin du caricaturiste Dharm, qui représente un bon bourgeois français entrant dans son appartement et portant les quatre pneus de son automobile, et en expliquant à un visiteur : « Je les avais regonflés en traversant les Alpes ; je vais ouvrir la valve ici pour que nous puissions une fois encore, dans notre logis, respirer l'air des montagnes. »

Et ! bien, cette innocente plaisanterie, qui a semblé si bonne aux dessinateurs humoristes de tous les pays qu'ils l'ont répétée, je ne sais combien de fois, va devenir une réalité.

Un constructeur — américain, naturellement — vient de lancer ce qu'il appelle « un climat dans une valise ».

Cet appareil, qui se transporte en effet comme une valise, et que l'on peut installer dans une chambre d'hôtel, se branche comme un poste de T.S.F. sur le secteur ; mais au lieu de vous donner du son, vous donne du climat.

C'est-à-dire que d'abord, selon vos préférences, la valise climatisatrice peut réchauffer ou refroidir l'atmosphère de la pièce. De même, elle peut en modifier selon vos goûts, l'état d'humidité ou l'état de sécheresse.

Enfin, une prise d'air réglée sur l'extérieur permet de respirer l'air frais du dehors. Mais cela serait banal si un dispositif spécial ne permettait de filtrer cet air, de l'ozone et de le parfumer selon vos préférences : odeur du large marin, odeur des eucalyptus méditerranéens, odeur des sapins montagnards.

Je vous envoie, pour la suite, au beau petit livre où Rudyard Kipling a distillé et concentré toutes les odeurs caractéristiques et climatiques du globe.

Nicolas LEROUGE.

## Informations

### A la Chambre

Au cours de la séance de samedi matin M. Chaumets, ministre d'Etat, a fait la déclaration suivante au cours de la discussion du budget des services d'Alsace et de Lorraine.

« Il n'y a pas, a-t-il dit, de problème alsacien, ni au point de vue national, ni au point de vue international. Il y a eu du mécontentement en Alsace, mais sa libre expression est le privilège des démocraties. Il y a surtout des propagandes étrangères ; le gouvernement les surveille avec vigilance et, le cas échéant, la justice s'abat avec rigueur sur les fauteurs de désordre. »

Le budget des services d'Alsace-et-Lorraine a été voté.

Dans la séance de l'après-midi, la chambre a discuté et adopté les budgets de l'Agriculture, de l'Air, de la Marine militaire, de la Guerre et des Poudres.

### Déclarations de M. Georges Bonnet

La commission sénatoriale des affaires étrangères a entendu M. Georges Bonnet sur l'ensemble de la politique extérieure française.

M. Georges Bonnet a renouvelé devant la commission du Sénat l'affirmation qu'il avait apportée à la commission des affaires étrangères de la Chambre, que la France ne céderait pas un pouce carré de ses territoires d'outre-mer. Cette déclaration a été unanimement approuvée.

### Création d'un nouveau corps d'armée

Une nouvelle région militaire, dont l'état-major général demandait depuis longtemps la constitution, pour soulager la tâche fort lourde qui incombe actuellement au général commandant la 20<sup>e</sup> région, à Nancy, va être créée ; ce sera la 21<sup>e</sup> région qui aura son quartier général à Strasbourg.

Son chef portera en même temps le titre de gouverneur militaire de la capitale alsacienne.

### Hitler proposerait un pacte à quatre

Sous un énorme titre, le « Sunday Dispatch » annonce que M. Hitler prépare une surprise pour la nouvelle année : il a l'intention de suggérer la réunion d'une conférence du désarmement et de soumettre des propositions pour un pacte à quatre entre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie. Les propositions de M. Hitler comprendraient :

1. Des limitations pour les différentes catégories d'armements telles qu'elles existent dans le programme du Reich, mais aucune modification pour les armements que l'Allemagne a déjà construits ;
2. Une limitation des forces aériennes sur une base qui serait favorable à l'Allemagne.

### Un discours de M. Mussolini

M. Mussolini a inauguré, dimanche, la nouvelle cité de Carbonia, bâtie dans la région houillère de Bucariis, en Sardaigne.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, le Duce dans le discours qu'il a prononcé n'a pas parlé de la politique extérieure et n'a fait aucune allusion aux revendications italiennes.

### Colonie allemande en Somalie

Selon le « Reynolds News », une colonie allemande se serait établie en Somalie italienne, à Kisimayo, territoire cédé par l'Angleterre à l'Italie en 1925.

A son tour, l'Italie aurait cédé ce territoire à l'Allemagne, il y a un an, et celle-ci y aurait déjà envoyé trois mille colons, dont le nombre serait porté à cinq mille avant le printemps prochain.

### Le comte Ciano à Budapest

Le comte Ciano, ministre d'Italie, est parti dimanche matin pour Budapest, où il aura plusieurs entretiens avec les hommes d'Etat hongrois. Le baron Villeni, ministre de Hongrie à Rome, ainsi que plusieurs fonctionnaires du palais Chigi et un groupe de journalistes l'accompagneront dans son voyage.

A ce propos, le « Giornale d'Italia », dans son édition dominicale, écrit que la visite du ministre des affaires étrangères italien en Hongrie doit être tout d'abord considérée comme une manifestation d'amitié. Cette visite n'en permettra pas moins au comte Ciano de s'entretenir avec ses interlocuteurs de questions touchant aussi bien la politique intérieure que la politique extérieure de la Hongrie.

### L'épuration en Russie

On apprend de Moscou que le nouveau chef de la Guépéou, M. Béria, aurait entrepris une vaste action d'épuration et des milliers d'arrestations auraient été effectuées depuis sa nomination, notamment dans l'industrie lourde, à la suite d'enquêtes qui ont démontré que, depuis des années, aucun progrès n'avait été réalisé, notamment dans les industries du charbon et du fer.

### L'Egypte et le canal de Suez

En ce qui concerne la question du canal de Suez, on précise dans les milieux bien informés que jusqu'ici, l'Egypte a fait une seule démarche à Londres. L'ambassadeur d'Egypte a rappelé au gouvernement britannique que l'Egypte indépendante revendique des droits imprescriptibles sur la propriété du canal, et que, par suite, elle entend participer à toute conversation ou négociation intéressant son statut.

### Au Japon

Des étrangers arrivés du Mandchoukouo rapportent que la discorde existe entre les fonctionnaires mandchouïens et les Japonais. Les Nippons envoient dans ce pays des troupes qu'ils sont obligés de retirer des fronts chinois. Presque chaque jour, le bruit court que quelque rébellion a éclaté ou que des troupes se sont mutinées. Tous ces désordres auraient été réprimés au moyen de massacres en masse.

De nombreuses régions du pays sont interdites aux étrangers.

### EN PEU DE MOTS...

— L'Académie des Beaux-Arts a procédé, samedi après-midi, à l'élection d'un membre en remplacement de M. Fenaillon. M. Gabriel Cognacq a été élu par 27 voix.

— Les valets de chambre et les bonnes allemandes, habitant la Suisse, ont été invités par leur consul à retourner en Allemagne d'ici au printemps prochain.

— Dans une usine qui vient de se monter à l'Aber-Vruch, petite commune du Finistère, on compte que 100 avions seront construits par an. Il s'agirait d'hydravions destinés à la marine.

— Il y a actuellement dans le département de la Seine, 16.000 chômeurs étrangers qui touchent des allocations. Or, beaucoup d'entre eux n'ont pas de permis de séjour ou sont sous le coup d'arrêts d'expulsion.

— Le gouvernement soviétique a modifié ses règlements pour l'exportation de l'or. A l'avenir, tout envoi d'or à l'étranger pourra se faire avec l'autorisation du gouvernement.

— Dans une vente de meubles et d'objets d'art, à l'hôtel Drouot, à Paris, figurait samedi un Fragonard qui a été vendu 419.750 francs.

— M. Ernest Brown, ministre du travail, en Angleterre, a annoncé que son département serait désormais connu sous le nom de Ministère du travail et du service national.

### NOS ÉCHOS

Nuance. — Les grandes familles italiennes considèrent un peu Mussolini comme un parvenu. Quelqu'un questionne un des gentilshommes attachés au roi.

— Qui est ministre de la Guerre ? demande-t-il.

— Mussolini, lui répond le gentilhomme.

— Et de la Marine ?

— Mussolini.

— Et de l'Intérieur ?

— Mussolini.

— Qui est à l'Agriculture ?

— Mussolini.

— Le Commerce ?

— Mussolini.

— Il a donc tout ?

— Non. Il lui manque deux choses : les finances...

— Et ?

— Et... l'éducation.

Un post-scriptum. — Quillembos, qui est domestique chez M. Z..., membre de l'Académie française, entre un matin, dans la chambre de son maître : « Monsieur serait bon, lui dit-il, si monsieur voulait me faire une lettre pour ma tante ; je ne sais pas écrire... » Bien volontiers, répond M. Z...

Quand la lettre est terminée : « C'est très bien, reprend Quillembos ; seulement une lettre sans post-scriptum, ce n'est pas une lettre. Monsieur serait bien bon d'en ajouter un... »

— Bien, dit en souriant M. Z..., mais que veux-tu mettre dans ce post-scriptum ?

— Quillembos réfléchit, puis, tout à coup :

— Eh ! bien, mettez tout simplement : « Excusez les fautes d'orthographe... »

Vagabondage. — Un vagabond minable vient demander l'aumône dans une ferme. Le fermier lui coupe un gros morceau de pain, un bout de lard, les lui tend, puis, bougonnant :

— Si j'étais aussi paresseux que vous, j'irais me pendre dans ma grange lui déclare-t-il.

Le vagabond enferme soigneusement pain et lard dans son bissac et prenant la porte :

— Non. Car si vous étiez aussi pares-

### LECTURES ET IMPRESSIONS

## LES PAYSANS

Il y a un peu plus d'une année, M. le chanoine Eugène Sol publia, sous le titre de la Terre en Quercy, le premier de ses travaux d'histoire économique et sociale. J'écrivais au sujet de cette étude : « Bien que ramassée en peu de pages, elle ajoutera à l'estime que nous proférons envers ce chercheur habile à exhumer du fatras poussiéreux des archives, les éléments nécessaires à la reconstitution de tels ou tels aspects du passé de notre province... »

Ayant examiné du sol, les particularités physiques, la capacité de production, l'aménagement, les fortunes diverses, M. Eugène Sol entend nous montrer maintenant l'état, sous l'ancien régime et spécialement aux XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, du paysan quercinois, cet obscur et rude artisan attaché à la terre « pour lui faire rendre tout ce qu'elle pouvait donner. »

Le champ d'action délimité et décrit, voici donc le cultivateur à l'œuvre. Nous le voyons non seulement besogner sur son héritage ou sur le domaine d'autrui, mais aussi vivre parmi les siens, dans sa paroisse et dans sa maison. A ce complément d'enquête, le savant abbé consacre un ouvrage plus abondant que le précédent, une brochure dont les soixante et quelques pages de texte serré, sur deux colonnes, contiennent la matière d'un épais volume. Aussi bien que l'intérêt du sujet, la richesse de la documentation justifient ce développement.

Aucune partie de cette étude ne rebutera le lecteur même le moins averti. Au contraire, chaque chapitre éveillera en lui des curiosités nouvelles. Qui ne désirerait savoir comment ses aïeux vécurent et l'apprendre par le menu ? Plus encore que les exposés généraux, les détails comptent en cette matière. Et nul ne peut en fournir de plus abondants et de plus sûrs que l'auteur du livre excellent qui s'appelle Le Vieux Quercy.

L'étude que nous présente aujourd'hui M. Eugène Sol nous renseigne, en commençant, sur cette propriété collective, jadis importante, à présent à peu près négligeable chez nous, que constituaient les biens communaux. Elle nous montre ensuite à quelles acablantes charges, le paysan se trouvait astreint au profit de l'Etat, de l'église et des seigneurs, Capitation, dixième, gabelle, droits d'aides et de franc-fief, dime, lods, taxes diverses s'ajoutaient, se mêlaient, se superposaient, pareillement excrécées par les assujettis.

Au terme de l'effrayante lecture de cette liste, les strophes indignées du plaidoyer que notre Olivier de Magny adressait au roi pour l'inviter à mettre ordre aux abus, remontent d'elles-mêmes à nos lèvres...

En regard de ce que payaient les petites gens de la campagne, M. Sol établit le bilan de la production du sol, ressource unique du cultivateur, mais qui ne lui était pas exclusivement dévolue puisque la noblesse et le clergé possédaient, à la veille de la Révolution, un cinquième de la terre.

En période favorable, les ruraux quercinois subsistaient sans privations excessives. Et même ils subvenaient mieux à leurs besoins que leurs pareils d'autres provinces. Comme ils se trouvaient forcément démunis de réserves et de crédit, d'affreuses peines résultaient pour eux de ces calamités qui se nomment : gelées de printemps, ouragans, grêle, inondations, épizooties. Ces fléaux sévissaient souvent. M. Eugène Sol ne compte pas moins de huit années désastreuses sur vingt-six, entre 1762 et 1788.

Accablés d'impôts, réduits souvent à la disette, astreints à de multiples corvées, importunés par la tourbe des mendians,

seux que moi, vous n'auriez pas de grange. — Et alors ?

— Ils n'avaient demandé de faire l'arbitre. J'ai pas pu leur refuser ça.

Préséances. — On va consacrer à Rome une nouvelle église à Jésus-Christ. On demande à Mussolini ce qu'il convient d'écrire sur le porche. Il réfléchit, pas longtemps.

— Mettez : « Le premier des Italiens au second de la Sainte Trinité. »

— Oh ! non. Seulement, à la sortie de

terrorisés par les bandes des vagabonds et des malandrins, les paysans, on le voit, avaient les meilleures raisons de se plaindre. Comment ne pas admirer la mesure qu'ils surent garder en demandant justice. M. Sol souligne en ces termes cette dignité que nous voudrions voir observée de nos jours comme alors : « Dans l'expression de leurs vœux, ils montrèrent une modération parfaite « qui n'était que l'effet de leur tempérament. On peut dire d'eux, en effet, que la sagesse les caractérisait : elle « était due à la passion du travail et à « l'amour de la terre qu'ils cultivaient... »

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des conditions de la vie matérielle et de la vie spirituelle paysannes. Les églises abondaient. Chaque village et chaque hameau de quelque importance avaient la leur. Toutes étaient pourvues de desservants et très fréquentées par les fidèles. Beaucoup de paroisses possédaient et maintenaient leurs traditions, leurs fêtes, leurs oraisons particulières.

L'instruction publique, de son côté, bien qu'elle restât insuffisamment répandue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se trouvait en meilleur point qu'on ne se le figure généralement. Elle ne réservait pas ses seuls bénéfices aux habitants des villes et de leurs alentours. De modestes communautés s'imposaient depuis longtemps de lourds sacrifices pour la création et le fonctionnement régulier d'écoles élémentaires. M. Sol relève la présence de régents appointés à Salviac dès le XVII<sup>e</sup> siècle, à Martel, au XIV<sup>e</sup>, à Cahjac et à Montcuq au XV<sup>e</sup>.

Curieux, entre tous sont les trois chapitres consacrés par l'auteur à l'habitation, à l'alimentation et au costume paysans. Les plus minables maisons de nos campagnes, d'ailleurs abandonnées et branlantes, peuvent nous fournir des échantillons à peu près valables des logis du temps ancien. Encore l'auteur nous voyons-nous des fenêtres substituées aux simples lucarnes que la cherté du verre imposait à nos aïeux. La chandelle de résine et de mauvais suif, le calé alimenté à l'huile de noix luttaient de tout l'effort de leurs clartés fumeuses contre la noirceur des pierres et des solives encrassées de suie.

Au point de vue de la nourriture, le paysan du Quercy était moins déshérité que d'autres. Bien entendu, il ne possédait ni lingerie ni vaisselle fines. Mais il remplissait son écuelle d'une soupe épaisse. Il y ajoutait souvent un morceau de porc salé. Certains jours, paraissaient sur sa table — car le gibier abondait — un perdreau du côté ou un lièvre de la friche voisine pris au collet.

Chemises de chanvre épaisses, tuniques, braies et casaque de grosse bure, bouffes de toile, bonnets de laine brune, cloffes et pierrots, souliers de peau de vache et sabots de bois constituaient l'équipement vestimentaire peu souvent renouvelé des villageois moyens. La coquette n'avait guère cours qu'au château et à la ville.

Attaché de toutes ses forces à sa terre et à son labeur, le paysan de jadis lutte avec énergie contre les méfaits des éléments, avec ténacité contre les exactions de ses maîtres. Pauvre, il ne craignait pas de s'entourer de nombreux enfants ; beaucoup de familles en comptaient de 10 à 12. Dans les pires conjonctures, il sut allier la sagesse à la vaillance. M. Eugène Sol nous le montre tel qu'il fut — tel que restent la plupart de ses descendants — c'est-à-dire digne de respect et d'admiration...

Eug. GRANGIÉ.

l'école, Jean et Paul se sont battus... — Et alors ?

— Ils n'avaient demandé de faire l'arbitre. J'ai pas pu leur refuser ça.

Préséances. — On va consacrer à Rome une nouvelle église à Jésus-Christ. On demande à Mussolini ce qu'il convient d'écrire sur le porche. Il réfléchit, pas longtemps.

— Mettez : « Le premier des Italiens au second de la Sainte Trinité. »

— Oh ! non. Seulement, à la sortie de

LE LISIERS.

# Chronique du Lot

## Nuits de France à Paris

Le Grand Gala de la Nuit Quercy-Périgord, sous la présidence effective de M. Anatole de Monzie, ministre des Travaux publics et Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, organisé par la Diane du Quercy et le Périgord à Paris avec la collaboration et l'annui total et amical des sociétés sœurs et amies des arrondissements du Quercy : Cadets du Quercy, Enfants de Figeac, Foyer du Quercy, Amitiés Quercynaises, Ingres, aura lieu le vendredi 3 février au Moulin de la Galette, de 21 h. à l'aube, 77, rue Lepic (métro Lamarck et Blanche).

M. de Monzie et Georges Bonnet seront entourés des Reines du Quercy et du Périgord, des parlementaires, de hautes personnalités, des présidents des sociétés régionales de France à Paris, accompagnés de leurs reines et d'une délégation de leurs comités. Cette manifestation régionaliste toute de propagande quercynaise-périgourdine sera placée sous l'égide de la gaieté et de l'amitié.

Notre grande fête folklorique et régionaliste s'annonce comme devant être un brillant succès et nous espérons que le Quercy et le Périgord en retireront un profit appréciable au cours des prochaines vacances.

L'exposé complet des nuits de France qui a été fait par le président au comité de la « Diane du Quercy » et à la réunion des présidents des sociétés lotaises a séduit tous nos amis.

Les nuits de France vont se succéder le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois, les diverses provinces françaises seront représentées et feront ainsi apprécier leurs particularités : produits gastronomiques, spécialités, littérature, peinture, sculpture, travaux d'art, danses, chants, costumes.

Le Quercy-Périgord est heureux de participer à cette série folklorique et nos compatriotes se doivent de venir nombreux à cette manifestation régionaliste qui lui permettra de se faire mieux connaître et aimer, formule de la « Diane du Quercy ».

Rompant avec les habituelles réunions « entre soi » qui ont leur charme, certes, mais qui ont peu de portée au point de vue touristique, nous voulons largement ouvrir nos portes et convier à venir chez nous tous ceux qui s'intéressent au régionalisme pour apprécier le talent de nos écrivains et de nos artistes, pour découvrir les merveilleux produits du terroir inégalables : truffes, foie d'oie, confits d'oie, fruits, etc... et goûter le charme de nos danses et chants.

Vendredi 3 février, de 21 h. à l'aube, le Quercy-Périgord recevra avec la bonne grâce traditionnelle les représentants et les souveraines élues des diverses sociétés provinciales, celles-ci feront autour de nos reines une cour gracieuse de majestés, arborées de jeunesse et de beauté, hommages qu'elles rendront à chacune d'elles lors des manifestations que leurs provinces respectives organiseront en cours d'année.

Ce grand courant régionaliste que nous voulons faire pénétrer dans notre nuit Quercy-Périgord contribuera à favoriser au plus haut degré les relations inexistantes, actuellement, entre les différentes régions françaises et à faire mieux connaître et aimer notre beau pays. Cette interpénétration des gens venus de divers points de France ayant chacun leur particularisme, leur attrait, leurs traditions est la chose la plus désirable qui soit; elle nous fera mieux comprendre à tous que dans nos diversités locales nous constituons chacun dans notre sphère ce tout merveilleux et universellement admiré qu'est la France.

Au Grand Gala de la Nuit Quercy-Périgord on entendra d'excellents artistes du terroir représentant les différents domaines de l'art; Marguerite Moreno, la délicieuse artiste du Tout-Paris; Tonia Navar, ex-pensionnaire de la Comédie Française, directrice du cours Molière; Maurice Escande, de la Comédie Française; Germaine Ganiayre, vedette de la Radio et de la Télévision; Juliette Diszel, Directrice du Théâtre d'Or; Suzanne Margerit, pastourelle du Lot, le délicieux rossignolet de la Bourré; Mlle Francelys et M. Maurice Lemat, du Théâtre Antoine dans un sketch quercynois; « Je ne suis pas jalouse », de Tonia Navar; Rohalco, dans son répertoire; 50 artistes de la Bourré costumés, société artistique du Massif Central, dirigée par notre ami M. Vedret; danses et chants du pays; 50 artistes costumés « Lus Rubingairés », scène paysanne du terroir; 50 artistes costumés « Les Danseurs Limousins », société dirigée par l'excellent ami M. Clément.

Radio 37, radiodiffusera la partie artistique qui se terminera vers minuit.

Grand défilé des reines, duchesses, pastourelles des provinces françaises. Nos artistes costumés exécuteront au cours du bal, qui durera jusqu'à l'aube, les danses du pays.

Un comptoir-buffet tenu par nos amis : Fernand Cauviac et André Casé permettra de déguster les excellents produits de notre terre : Monbazillac, foie d'oie truffé, jambon fumé, confit d'oie, etc... etc...

Il y aura également une exposition de tableaux organisés par la société des artistes peintres et sculpteurs, ainsi qu'une exposition d'ouvrages quercynois et d'auteurs quercynois.

## Une conférence de M. de Monzie à Bruxelles

Devant un très brillant auditoire, où figuraient notamment plusieurs ministres et de nombreux membres du corps diplomatique, dont M. Bergon, Bousquet, Commandant Eru, J. Calmon, Feyt, Lucie, Lury, Prat, Rajade, Rigaudières, Strabol.

Excusés : MM. le Chanoine Sol, Teyssonnières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'après le « Trésor de recherches et antiquités gauloises et françoises, de Pierre Borel » d'une des plus anciennes poésies connues en langue de Cahors « L'Amoureux transi ». Cette pièce figure sans nom d'auteur dans ledit ouvrage de Pierre Borel paru en 1655 et a été communiquée par notre confrère M. Henri Viguier de Castres.

Le même communique que la Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution célébrée en 1939, le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution en une assemblée générale de la Commission centrale et des Comités départementaux et donne lecture du programme de travail de cette assemblée.

Il serait souhaitable que le département du Lot apporte sa contribution à cette œuvre. Les érudits locaux que ces questions intéressent trouveront tous renseignements complémentaires auprès du Secrétaire Général de la Société.

M. le Secrétaire Général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai* (T. LXXXV) une étude de M. le Chanoine Delval sur un second détracteur du « Télémaque » de Fénelon, Nicolas Guendeville.

Le même signale dans les Registres paroissiaux de St-Barthélemy la notation trois fois répétée qu'il existe en cette église « des Reliques de St-Mathieu, apôtre et de St-Gaubert, évêque du diocèse (900 et 945) ». Ces reliques se trouvaient dans « une quaisse » de fer au milieu du grand autel et les jours de fête un écrivain à la porte de l'église en signalait la présence aux fidèles (Témoignage de Laguerie, prêtre de la Congrégation de la mission).

En la Cathédrale de Cahors une chapelle est encore dédiée à St-Gaubert.

M. le Secrétaire Général signale, en suite :

- dans l'*Avenir du Quercy* du 26 novembre un article de M. Corn sur l'Eglise du Puy à Figeac;
- dans la *Revue du Plateau Central* de novembre un article du même sur les Fêtes Votives en Quercy;
- dans l'*Illustration* du 26 novembre quelques lignes sur le Tourisme en Quercy avec la reproduction de la gentilhommière d'Autoire.

Puis il fait circuler de la part du R.P. de St-Avit une carte postale représentant l'intérieur de l'Eglise Saint-Paul-Hors-les-Murs. Dans cette basilique se trouvent les bustes de tous les papes; celui de Jean XXII se trouve dans la 1<sup>re</sup> nef latérale, au-dessous de la 11<sup>e</sup> colonne. Le R.P. de St-Avit signale à ce sujet que c'est Jean XXII qui fit établir la mosaïque de l'Arc triomphal (partie Est de la Basilique).

M. le Secrétaire Général signale pour terminer dans le *Catalogue des manuscrits des Archives municipales de Bordeaux* par Xavier Védère, un certain nombre de pièces intéressantes des religieux Capucins de Cahors, Figeac et Gourdon; les statuts du Collège Pègry, copie faite au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après un collationné du 27 juillet 1664 des statuts du 11 avril 1420.

M. Prat donne communication de la part de M. Feyt de quelques actes appartenant à M. Ayrot. Il s'agit de 4 actes intéressant la région de Saux et de Lautre (Tarn-et-Garonne), de 3 actes intéressant la région de Bagat et Lauzerte et d'un mémoire sur les calamités atmosphériques près de Montcuq (1822-1830).

— A noter la reconnaissance féodale d'un paysan envers le seigneur de Lautre pour ses terres labourables en 1790, avec rappel des reconnaissances précédentes depuis 1473 envers les seigneurs d'Orgueil, de Montagut, d'Espagnol et d'Escayrac et moyennant un cens ou prélèvement sur les récoltes.

— Le même donne lecture d'après les Archives du Lot; B supplément d'un intéressant document sur la vie financière de Cahors vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle; il s'agit d'un « Dire (ou réquisitoire), du substitut du Procureur du Roi de Vinals contre les Consuls de Cahors (1552) » visant la mauvaise gestion financière desdits Consuls.

M. Lucie signale dans la *Dépêche* du 26 octobre un article de M. E. Herriot sur les sanctuaires de la science et donne lecture de quelques passages concernant Champollion-le-Jeune et les lettres écrites par lui d'Egypte et de Nubie en 1828 et 1829.

M. Bergon fait connaître d'après la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> décembre que le premier conte écrit par le nouvel Académicien Jérôme Tharaud, alors élève à l'Ecole Nor-

## Société des Etudes du Lot

Séance du 5 décembre 1938

Présidence de M. Irague.  
Présents : MM. Baudouin, Bastié, Bergon, Bousquet, Commandant Eru, J. Calmon, Feyt, Lucie, Lury, Prat, Rajade, Rigaudières, Strabol.

Excusés : MM. le Chanoine Sol, Teyssonnières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'après le « Trésor de recherches et antiquités gauloises et françoises, de Pierre Borel » d'une des plus anciennes poésies connues en langue de Cahors « L'Amoureux transi ». Cette pièce figure sans nom d'auteur dans ledit ouvrage de Pierre Borel paru en 1655 et a été communiquée par notre confrère M. Henri Viguier de Castres.

Le même communique que la Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution célébrée en 1939, le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution en une assemblée générale de la Commission centrale et des Comités départementaux et donne lecture du programme de travail de cette assemblée.

Il serait souhaitable que le département du Lot apporte sa contribution à cette œuvre. Les érudits locaux que ces questions intéressent trouveront tous renseignements complémentaires auprès du Secrétaire Général de la Société.

M. le Secrétaire Général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai* (T. LXXXV) une étude de M. le Chanoine Delval sur un second détracteur du « Télémaque » de Fénelon, Nicolas Guendeville.

Le même signale dans les Registres paroissiaux de St-Barthélemy la notation trois fois répétée qu'il existe en cette église « des Reliques de St-Mathieu, apôtre et de St-Gaubert, évêque du diocèse (900 et 945) ». Ces reliques se trouvaient dans « une quaisse » de fer au milieu du grand autel et les jours de fête un écrivain à la porte de l'église en signalait la présence aux fidèles (Témoignage de Laguerie, prêtre de la Congrégation de la mission).

En la Cathédrale de Cahors une chapelle est encore dédiée à St-Gaubert.

M. le Secrétaire Général signale, en suite :

- dans l'*Avenir du Quercy* du 26 novembre un article de M. Corn sur l'Eglise du Puy à Figeac;
- dans la *Revue du Plateau Central* de novembre un article du même sur les Fêtes Votives en Quercy;
- dans l'*Illustration* du 26 novembre quelques lignes sur le Tourisme en Quercy avec la reproduction de la gentilhommière d'Autoire.

Puis il fait circuler de la part du R.P. de St-Avit une carte postale représentant l'intérieur de l'Eglise Saint-Paul-Hors-les-Murs. Dans cette basilique se trouvent les bustes de tous les papes; celui de Jean XXII se trouve dans la 1<sup>re</sup> nef latérale, au-dessous de la 11<sup>e</sup> colonne. Le R.P. de St-Avit signale à ce sujet que c'est Jean XXII qui fit établir la mosaïque de l'Arc triomphal (partie Est de la Basilique).

M. le Secrétaire Général signale pour terminer dans le *Catalogue des manuscrits des Archives municipales de Bordeaux* par Xavier Védère, un certain nombre de pièces intéressantes des religieux Capucins de Cahors, Figeac et Gourdon; les statuts du Collège Pègry, copie faite au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après un collationné du 27 juillet 1664 des statuts du 11 avril 1420.

M. Prat donne communication de la part de M. Feyt de quelques actes appartenant à M. Ayrot. Il s'agit de 4 actes intéressant la région de Saux et de Lautre (Tarn-et-Garonne), de 3 actes intéressant la région de Bagat et Lauzerte et d'un mémoire sur les calamités atmosphériques près de Montcuq (1822-1830).

— A noter la reconnaissance féodale d'un paysan envers le seigneur de Lautre pour ses terres labourables en 1790, avec rappel des reconnaissances précédentes depuis 1473 envers les seigneurs d'Orgueil, de Montagut, d'Espagnol et d'Escayrac et moyennant un cens ou prélèvement sur les récoltes.

— Le même donne lecture d'après les Archives du Lot; B supplément d'un intéressant document sur la vie financière de Cahors vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle; il s'agit d'un « Dire (ou réquisitoire), du substitut du Procureur du Roi de Vinals contre les Consuls de Cahors (1552) » visant la mauvaise gestion financière desdits Consuls.

M. Lucie signale dans la *Dépêche* du 26 octobre un article de M. E. Herriot sur les sanctuaires de la science et donne lecture de quelques passages concernant Champollion-le-Jeune et les lettres écrites par lui d'Egypte et de Nubie en 1828 et 1829.

M. Bergon fait connaître d'après la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> décembre que le premier conte écrit par le nouvel Académicien Jérôme Tharaud, alors élève à l'Ecole Nor-

## Aux planteurs de tabacs

Primes et prix de la récolte 1938

On nous prie d'insérer :  
Les primes à appliquer à la récolte indigène de 1938 ont été fixées de la manière suivante :

Prime d'origine (ancienne prime de cru), tabacs légers et corsés, taux : 0, 20, 40, 60, 80 et 100 francs les 100 kilos, au lieu de 0, 5, 20, 35, 50, 65, 80, 95 francs; un reclassement des communes a été effectué à la suite d'une étude du service de l'expertise.

Prime qui sera proportionnelle, pour tout planteur, à la qualité de sa récolte.

Prime à l'éclairage (tabacs légers), 45 francs les 100 kilos.

Prime à l'éclairage (tabacs corsés), département du Lot : 45 francs les 100 kilos;

Prime de cueillette à bonne époque (tabacs légers et corsés) : taux entier, 70 francs les 100 kilos; demi-taux, 35 francs les 100 kilos.

Prime à l'amélioration de la production (tabacs légers et corsés) : 80 francs les 100 kilos.

Prime pour robes de robes (tabacs corsés) : 100 francs les 100 kilos.

Prime au triage, à l'homogénéité des balles et à la bonne présentation (tabacs légers et corsés) : 0 à 160 fr. les 100 kilos, savoir : 15 fr., 25 fr., 35 fr., 60 fr., 70 fr., 80 fr., 105 fr., 115 francs, 125 fr., 150 fr., 160 fr. correspondant aux cotes : 10, 11, 12, 21, 22, 23, 32, 33, 34, 43, 44.

En ce qui concerne les prix, la Commission paritaire se réunira le 22 décembre, sous la présidence de M. Garnier, désigné cette année comme arbitre.

La Commission d'études se réunira la veille, 21 décembre.

A signaler que les primes ne seront pas modifiées en rapport du prix de base qui sera fixé par la Commission paritaire.

## PAS DE RÉCEPTION OFFICIELLE

Il n'y aura pas de réception officielle à la Préfecture, à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier.

## Vol de truffes

M. René Bazillon, entrepreneur de transports à Cazals, a porté plainte contre inconnu pour vol de truffes. La gendarmerie a ouvert une enquête.

## Le froid

En France, le froid a commencé à se faire sentir; une soudaine vague de froid s'est brusquement déclarée dans l'après-midi de samedi dans toute l'Europe.

En Pologne, le froid atteint jusqu'à 25 degrés au-dessous de zéro et a causé plusieurs morts; à Berlin, 16 degrés. Lundi, en France, on a constaté une forte baisse de température : à Metz, à Belfort, on notait 14 degrés au-dessous de 0; à Evreux, 10; à Rouen 8; à Nantes, 10; à Paris, la Seine chargée de glaçons, le thermomètre est descendu à 11; à Vitry-le-François, on a enregistré 17 degrés et 12 à Châlons-sur-Saône.

A Cahors, lundi, le thermomètre marquait 8 au-dessus.

## Surveillance des étalons

Monte de 1939. — La Commission sanitaire du Lot, chargée d'examiner les étalons particuliers, a reconnu comme susceptibles d'être employés pour le service de la monte publique, en 1939, les étalons ci-après :

- « Corbeau », cheval de trait breton, à M. Conte, à Varaire.
- « Bayard », cheval de trait percheron, à M. de Vallon, à Albas.
- « Bijou », cheval de trait breton, à M. Cavaroc, à Cambes.
- « Bon Cœur », cheval de trait breton, à M. Fromenté, à Aynac.
- « Coco » et « Bijou », chevaux de trait bretons, à M. Cheyssal, à Bétaillé.

## Avis de concours

Un concours pour le recrutement de vérificateurs des installations électromécaniques des P.T.T. sera ouvert au siège de chaque direction régionale.

Les candidats devront être âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus dans le courant de l'année 1939. Les postulants présents sous les drapeaux pourront être autorisés à concourir quelle que soit la date de leur libération. Aucune demande de dispense ne sera prise en considération. Le nombre maximum des emplois mis au concours est fixé à 300. Les candidats devront adresser leur demande d'admission au concours au Directeur du département dans lequel ils résident et prendre l'engagement de se mettre à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque de la Métropole.

La liste des candidatures au concours sera close le 31 décembre au soir.

male Supérieure, avait pour titre *Zachée* (St-Amador).

Le même signale que notre distingué compatriote, M. le Chanoine Jean Calvet, doyen de la Faculté libre des Lettres de Paris, vient de consacrer, dans l'*Histoire de la Littérature Française*, dont il dirige la publication chez J. de Gigord, un volume aux grands écrivains religieux du XVIII<sup>e</sup> siècle sous le titre « La littérature religieuse française de saint François de Sales à Fénelon » et donne lecture du compte rendu élogieux que René Dumésnil consacre à cet ouvrage dans le *Journal-Echo de Paris*.

Le même signale la parution dans la *Garonne* du 25 novembre d'un article de M. A. Praviel sur le centenaire de Gambetta;

et dans les *Cahiers de la Presse* (avril-juin 1938) une étude sur Gambetta fondateur-directeur du journal *la République*. Lecture est donnée de quelques passages de cette étude, où Gambetta exprime ses idées sur la liberté de la presse.

## CAHORS

### CONFERENCE GEORGES DUVEAU

Dans la conférence que M. Georges Duveau a donnée la semaine dernière sous les auspices de la « Fédération des Œuvres Laïques », il a présenté de l'Allemagne un tableau qui confirme ce que nous avons toujours dit ici même.

« L'Allemagne que j'ai vue ! » Rien que par le titre on était prévenu que le sujet n'était ni léger ni bouffon, qu'il ne s'agissait ni d'un sketch à la Sacha Guitry ni d'une pochade à la Fernandel. Le conférencier n'avait pas pour but d'amuser le public, mais de soumettre à sa méditation le terrible problème où se trouve engagé l'avenir de la France et aussi le sort de la grande cause latine que l'Italie a lâchement désertée.

Car c'est la vieille lutte entre la Barbarie nordique et la civilisation méditerranéenne qui a recommencé sous des formes modernes. Le Germanisme prétend de nouveau à la domination et à la direction de l'Europe.

Et l'hitlérisme n'est pas seulement un système politique. C'est une espèce de religion qui tend à se substituer dans l'âme germanique à la religion chrétienne et à ramener l'homme allemand aux divinités nationales. Ce qu'il explique pourquoi Wagner, qui a si magnifiquement ressuscité les dieux du Walhalla, est l'objet d'une telle vénération dans le pays d'Hitler où Siegfried est devenu le héros national et comme le symbole de la Germanie qui ne peut être vaincue que par trahison...

Après un voyage d'études, Georges Duveau en a rapporté une abondante moisson d'observations et de choses vues. Nombreuses et diverses, prises dans tous les milieux, elles se confirment l'une par l'autre et contribuent à la même impression d'ensemble, à savoir qu'on monte en Allemagne une formidable mécanique de force.

Sous la main du terrible forgeron, Hitler, ce peuple est soumis à un véritable « dressage » de l'esprit et du corps qui tend, sur l'abolition des consciences individuelles, à créer une grandeur et une puissance collectives.

Si l'on cherche à définir les caractères originaux des Germains, à travers leur histoire on voit qu'ils sont en perpétuelle inquiétude et dans un état constant d'efforts pour sortir de chez eux et changer leur sort. Tels ils sont encore : instables et par conséquent insatiables.

En exaltant le peuple allemand, le national-socialisme n'a fait qu'accentuer ces caractères. Et l'inquiétude de cette race, cherchant un équilibre en dehors des conceptions traditionnelles de la civilisation latine, a pris la forme monstrueuse de l'Etat totalitaire et constitue une constante menace contre cette civilisation.

D'où cette conclusion sur laquelle Georges Duveau a vigoureusement insisté. C'est une grave erreur de croire qu'on éludera cette menace en multipliant les concessions au Reich. L'Allemagne, plus que jamais, ne croit qu'à la force et n'a d'estime que pour les peuples forts.

Le public qui avait suivi avec une attention passionnée ces développements prouva par ses longs applaudissements qu'il avait bien compris la leçon.

## Obsèques

Lundi matin ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Henri Goyou, décédée à Cahors, à l'âge de 82 ans.

Un nombreux cortège a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue et témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Miquel, née Goyou, à M. Miquel, à Mlle Janine Miquel, à tous les parents nos sincères condoléances.

## Cour d'Appel d'Agen

Le 5 octobre, le Martiniquais Vézé, maréchal-ferrant à Cahors, après une violente discussion, assomma le patron de sa femme, Verdet, boyaudier à Cahors.

La Cour d'appel d'Agen, après avoir infirmé le jugement de Cahors a condamné le Martiniquais à 2 mois de prison et 25 francs d'amende.

## TERMITES

Ils sont petits, mais ils sont des milliards. Craignez qu'après boiseries et charpentes, ils n'envahissent vos meubles et réduisent votre linge à néant. Nous les supprimons radicalement. Etablissements DECAMPS, 145, r. d'Ornano, BORDEAUX.

## EDEN

MERCREDI, JEUDI SAMEDI et DIMANCHE (en soirée) DIMANCHE (matinée)

Venez applaudir le seul film tourné en France depuis deux ans par

## Charles BOYER

## ORAGE

tiré d'une nouvelle de HENRY BERNSTEIN et magistralement interprété avec

MICHELLE MORGAN Lisette LANVIN et Robert MANUEL (de la Comédie Française)

LA SEMAINE PROCHAINE

Trois pavillons réunis pour la première fois dans un film de brillante actualité. Les couleurs françaises, le drapeau anglais et la croix gammée de l'Exposition

## Alerte en Méditerranée

## Bal de l'Avenir Cadurcien

Le bal de l'Avenir Cadurcien a obtenu, ainsi que tout le faisait prévoir, le plus vif succès.

Dès 21 heures, la salle du Palais des Fêtes était occupée par une foule nombreuse qui prit part aux diverses danses qui jouait avec brio un excellent orchestre.

Mais la foule des danseurs devenait de plus en plus considérable, au point qu'il était impossible aux couples de vivre tranquillement à leur aise. Bah ! la gaieté régnait quand même.

Durant la soirée, des accessoires de cotillon furent distribués aux danseurs, à la satisfaction de tous.

Toutefois, à minuit, il y eut un peu plus d'aise pour les danseurs, car un certain nombre de couples se rendirent au réveillon qui était organisé.

Ce n'est que vers 5 heures que le bal prit fin et que les danseurs se retirèrent enchantés de la bonne fête à laquelle ils avaient pris part et pour laquelle les organisateurs méritent des félicitations et des remerciements, ainsi que les musiciens.

## L'Estéto de Bessou à Cahors

Dimanche, à 15 heures, l'« Estéto de Bessou » a donné au théâtre municipal de Cahors, la matinée qui est toujours très appréciée par les amis de la « lengo maïtralo ».

Malheureusement, le public n'avait pas répondu à l'appel des organisateurs et ce fut dommage, car pièces et chœurs furent interprétés avec talent par MM. Mouly, Calerit, Sébastien, Rouziès, Mme Artous.

Aussi bien le public, très amusé par les expressives réparties en patois ne ménagea pas ses bravos aux interprètes.

La troupe en costumes locaux exécuta des danses anciennes jouées par un orchestre d'accordéons, de vielles et de chabrettes. Elle obtint un vif succès.

Mais, nous le répétons, ce fut dommage que le public ne se soit pas rendu plus nombreux.

## Cercle musical de la Région du Sud-Ouest

Les membres actifs sont priés d'assister à la réunion générale annuelle qui aura lieu le mardi 20 décembre, à 20 h. et demie, salle des répétitions.

Ordre du jour : Compte rendu moral. Compte rendu financier. Renouvellement des membres du bureau. Divers. Présence indispensable.

## Frappe de congestion

Ces jours derniers, les voisins de Mme Deilhe, âgée de 81 ans, demeurant faubourg Saint-Georges, surpris de ne pas la voir sortir de chez elle comme de coutume, et de constater qu'elle n'avait pas laissé, devant sa porte, la bouteille de lait pour sa consommation quotidienne, informèrent le Commissaire de police qui se rendit sur les lieux.

Un carreau cassé permit d'ouvrir une fenêtre donnant sur la cuisine, où tout était en ordre.

Cependant, on entendit des gémissements paraissant provenir de la chambre à coucher.

M. Nivel, entrepreneur de travaux publics, pénétra dans cette chambre, fermée à clé, en forçant une fenêtre. Mme Deilhe était étendue sur le plancher et paraissait souffrir cruellement.

MM. les docteurs Peindarie et Alazard, appelés, ont donné des soins à la malade qui avait été terrassée par une congestion.

## Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Antoine Cabanes, née Courpet, décédée à Cahors, à l'âge de 66 ans.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à Mme et M. Pierre Cabanes, Inspecteur principal des Contributions indirectes à Cahors, à Mme et M. Jules Cabanes, négociant, aux familles Anxiamme, Courpet, Savy, Deltet, Fernandès, Faury, Décremps, nos bien sincères condoléances.

## Trouvailles

Il a été trouvé : une paire de lunettes, par Mlle Pérez; un gant de cuir, par M. Antonio; un sac à main de dame, par M. Boyer; un bracelet, par M. Ouléf.

## Des fraises dans le Lot

Le climat particulièrement doux de ces derniers jours d'automne a favorisé notre région, au point qu'on trouve encore dans de nombreux jardins des violettes.

Mais, fait exceptionnel, on signale qu'à Prudhomat, on peut voir des fraisières et même quelques fraises mûres.

## PALAIS des FÊTES

MARDI 20, MERCREDI 21 (à 20 h. 45)

</

### Société de pisciculture du Lot

Les Sociétaires sont avisés que la réunion générale aura lieu le 23 décembre à 20 h. 30, dans une salle de la Mairie de Cahors.

#### Ordre du jour

- 1° Rapport de M. le Président ;
- 2° Compte-rendu financier ;
- 3° Renouvellement du bureau ;
- 4° Questions diverses.

### LES APPATS EMPOISONNÉS

La Société de chasse, le St-Hubert-Club de Cahors, avait répandu des appâts empoisonnés en vue de détruire les animaux nuisibles.

Mais le chien de M. Louis Paganet et celui de M. Sablé, garde-forestier, furent victimes de ces appâts qui avaient été placés sans précautions suffisantes.

Dans son audience de vendredi, le tribunal de simple police a condamné le St-Hubert-Club à 1 franc d'amende et 200 francs de dommages-intérêts envers M. Paganet et à 100 francs de dommages-intérêts envers M. Sablé.

## Les Sports

### STADE CADURCIEN. RUGBY

Après la brillante partie fournie par les stadistes Cadurciens contre les réserves brivistes, partie qui enthousiasma les fidèles spectateurs qui se pressaient le long des barrières du stade, un groupe de vieux supporters du rugby cadurcien tient à féliciter par ces quelques lignes l'équipe du Stade qui fut vraiment, dimanche, une grande partie, tant en avant qu'en trois-quarts ; on n'avait pas de longtemps vu une équipe cadurcienne jouer avec un tel brio.

Les joueurs ont enfin compris, pour arriver à un bon résultat, étant donné leurs faibles moyens physiques, que leur jeu consistait à ouvrir à outrance et c'est ce qu'ils firent dimanche et l'on put se rendre compte avec quelle maîtrise ils imposèrent leur jeu à un adversaire courageux, certes, mais qui fut dominé dans toutes ses lignes par l'adresse et la vitesse des joueurs locaux.

Les stadistes sont en plein redressement, ils sont sur la bonne voie ; qu'ils continuent et tous les espoirs leur seront enfin permis.

Maintenant, nous émettons le vœu que les dirigeants du Stade, en qui nous faisons pleine confiance, conservent cette équipe intacte pour dimanche contre Pamiers ; la formule est bonne : qu'on la conserve et espérons que dimanche nous enregistrerons avec plaisir une nette victoire de Cahors sur Pamiers. — Un groupe de vieux supporters.

### LA PÉDALE CADURCIENNE

Le Bureau informe le public que le tirage de la tombola aura lieu le 22 décembre, à 21 heures, au siège social, au Café de Bordeaux.

Retardataires, hâtez-vous de prendre des billets, celui que vous choisirez sera peut-être un des heureux gagnants.

Le Bureau.

## Arrondissement de Cahors

### Castelnau-Montriat

Fête de l'arbre de Noël. — Les dévoués maîtres et maîtresses des écoles laïques de la section de Castelnau-Montriat organisent pour les enfants qui fréquentent nos écoles une splendide fête de l'arbre de Noël.

Samedi prochain, 24 décembre, à 13 h. 30 un magnifique arbre de Noël sera dressé dans la salle des fêtes municipale bien pavoisée et préparée.

Les jouets de toutes sortes affluent, gâteaux, bonbons et fruits divers seront abondamment distribués.

La fête sera agrémentée de chants, de monologues, de récits, de danses enfantines, etc.

La population et principalement les familles des élèves de nos écoles sont invitées à assister à ces réjouissances qui seront présidées par M. Mazellé, notre maire dévoué, conseiller d'arrondissement.

Feuilleton du « Journal du Lot » 20

## POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

Mais cette question était probablement indiscrète, puisque le chef d'Institution n'y répondait pas.

La plupart du temps, quand on la lui posait, il détournait la conversation. Si l'on insistait, il finissait par dire : — C'est un secret professionnel, je ne puis le dévoiler.

Où bien, et cela intriguait encore davantage son interlocuteur, il se contentait de répondre par un énigmatique sourire.

Si Guillemette se consacrait à sa classe d'une manière qui donnait tant de satisfaction à M. Castagnet, elle ne négligeait pas, non plus, les fillettes et les jeunes garçons à qui elle donnait des leçons particulières. Grâce à elle, la plupart d'entre eux prenaient goût au travail, et s'ils étaient en retard dans leurs études, rattrapaient vite le temps perdu.

Ceux qui avaient recours à elle, soit pour la préparation de leurs examens,

Nous félicitons la municipalité et les personnes généreuses qui ont permis d'organiser ces quelques heures de pure joie enfantine dont le succès sera complet.

### St-Cernin

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Caviole, décédée à l'âge de 92 ans.

A ses obsèques assistait une foule nombreuse qui avait tenu à rendre hommage à la mémoire de la regrettée disparue qui était une doyenne de notre canton et à témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Pezins, née Caviole, à M. Pezins, cantonnier à Cahors, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

### Luzech

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de notre compatriote et ami, M. Yves Baudet, commis de perception à Lesparre, avec Mlle Yvette Joselin, institutrice à Lesparre.

Aux jeunes époux nous souhaitons beaucoup de bonheur et nous les prions d'accepter nos félicitations et nos vœux.

Simple police. — Dans son audience du mercredi dernier, le Tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Pour infraction au Code de la Route, MM. Antonin Cressac, de Montcauq ; Maurice Labrie, de Labastide-du-Vert et Bertolo-Mio, d'Espère, se sont vu condamnés à un franc d'amende chacun. Pour défaut de carte d'identité, les nommés Anna Campion, de Douelle et Maria Simon, de Sauzet, ont récolté 1 franc d'amende. Pour défaut de récépissé de déclaration de marchand ambulancier, Mme Emilie Dalara, de Cahors, a 1 franc d'amende. Pour divagation de chien, M. Paulin Doumer, de Sauzet, a reçu une amende de 1 franc, tandis que M. Maurice Bousquet, de Sauzet, poursuivi pour le même objet a été relaxé.

### Saux

Nécrologie. — Samedi matin ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Ségala, née Bailles, décédée, après une assez longue maladie, à l'âge de 86 ans. C'était l'une des doyennes de la commune.

C'était aussi la belle-mère de notre ami Pouget, conseiller municipal.

Une brave femme disparaît. Nos meilleurs sentiments de condoléances à toute la famille.

### Prayssac

A propos d'un match. — Nous avons reçu un article non signé protestant, au nom de « l'Union Sportive de Caillac » contre l'accueil qui fut fait à ses joueurs. Personne ne gagnerait rien à la discussion qu'il ne manquerait pas de provoquer.

Arrondissement de Figeac

### Latronquière

Concours d'exploitation. — Sur le palmarès de concours d'exploitation tenu en 1938 dans l'arrondissement de Figeac, nous relevons avec plaisir les noms suivants des propriétaires exploitants qui ont obtenu la récompense suivante :

8° prix : diplôme et 150 francs à M. Toussaint Puech, à Cantagrel-de-Sousecyrac ; 10° prix : diplôme et 100 francs à MM. Lavignac, de Larquillière-du-Terrou et Sainte-Marie, de Malbouyssou, de Labastide-du-Haut-Mont.

### Nos félicitations.

### Vaylats

Les truffes. — A notre foire dernière, il y a eu un apport environ de 150 kilos de truffes qui ont été vendues de 75 à 80 francs le kilo.

Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Dotations Cognac-Jay. — Un prix de 20.000 francs de la fondation Cognac-Jay vient d'être attribué à M. Delmas Adrien, journaliste demeurant à Gourdon, père de dix enfants vivants. Nos bien sincères félicitations.

Heureux gagnants. — Au dernier tirage de la Loterie nationale, deux de nos compatriotes ont eu la chance de gagner : l'un un dixième d'un lot de 500.000 francs ; l'autre, un dixième d'un lot de 20.000 francs.

Les deux billets avaient été vendus

par M. Mounion, restaurateur, avenue Gambetta, dépositaire des participations émises au profit des œuvres des mutilés des yeux.

Soirée des Jeunes de l'Union fédérale « La fête au village ». — Les Jeunes de l'Union fédérale vous rappellent que leur soirée dansante est fixée au 25 décembre.

A 21 heures, vous assisterez, dans le cadre de la salle municipale de Gourdon, artistement décorée par M. Filhiol, à une « vraie fête au village ».

Nos réputés « Trentols », en costumes régionaux joindront leur gaieté habituelle à la plus franche camaraderie des J.U.F.

Une personnalité haut placée, qui fait beaucoup parler d'elle en ce moment, présidera cette sauterie.

Il neigera peut-être ce soir-là, mais ne craignez rien Mesdames la salle sera chauffée. Une buvette des mieux servie satisfaitra les plus exigeants. Qui donc oserait s'abstenir ? Vous tous, qui aimez passer une agréable soirée, n'oubliez pas la date du 25 décembre. Entrées 3 et 4 francs.

Tenue de ville qui n'exclura pas la plus parfaite correction.

## RENSEIGNEMENTS

### A L'USAGE DES CYCLISTES

En hiver, la nuit arrive de bonne heure ; on en est souvent amené à se servir des vélos dans des conditions dangereuses.

Avec le mauvais temps de cette saison, les cyclistes sont aperçus plus difficilement encore par les conducteurs de véhicules rapides et chaque jour on déplore des accidents arrivés dans ces conditions.

Il y a cependant un moyen bien simple pour supprimer les accidents. Il ne dépend pas des automobilistes ou motocyclistes d'améliorer leur éclairage ; ils le réclament cependant aux constructeurs et ceux-ci obtiennent chaque jour des résultats dans ce sens.

Mais les cyclistes peuvent eux-mêmes se protéger : ils n'ont qu'à peindre en blanc la garde-boue arrière de leurs vélos, ainsi que le conseille depuis longtemps le Touring-Club de France et à avoir un feu rouge arrière, accessoire qui se trouve couramment dans le commerce.

D'ailleurs, le feu rouge arrière pour les cycles est rendu obligatoire par l'article 49 du Code de la Route : donc tout vélo qui roule sans en être muni est passible d'une contravention. Or pour une dizaine de francs on achète un feu rouge, mais il faut cent francs pour solder une contravention !

C'est un bon conseil que donnent les Vieux du Volant : grâce à lui les cyclistes ne doivent plus être accidentés et ne craindront plus la rencontre des gendarmes ou des agents.

Cependant qu'ils se souviennent de jour comme de nuit qu'ils doivent se mêler de tous les autres usagers : c'est en respectant ce principe que les automobilistes deviennent après quinze ans de pratique des conducteurs dignes de faire partie des Vieux du Volant, cette élite des conducteurs français. A ce sujet, tous renseignements sont donnés sur simple demande à Paris, 10, rue Pergolèse.

### Recensement des chevaux

Il doit être procédé, en 1939 au recensement des chevaux, juments, mules et ânes. En conséquence, les propriétaires des dits animaux sont invités à se présenter d'urgence à la mairie, pour y faire leurs déclarations. Car, en 1939, une modification essentielle a été apportée à la réglementation relative au recensement : Ces déclarations, au lieu d'être verbales, seront écrites sur des imprimés spéciaux qui devront être retirés et remplis par le propriétaire, avant le 5 janvier, dernier délai.

### POUR LES CONDUCTEURS D'AUTOMOBILES DES TRANSPORTS PUBLICS

La Préfecture nous communique :

Un arrêté préfectoral du 16 décembre 1938 impose au personnel préposé à la conduite des véhicules automobiles affectés aux transports publics en commun, avant son entrée en service, un examen médical professionnel passé par un médecin désigné par le Préfet.

Cet examen sera renouvelé tous les 3 ans pour les conducteurs n'ayant pas atteint 45 ans ; tous les 2 ans pour les conducteurs âgés de plus de 45 ans et de moins de 50 ans, tous les ans pour les conducteurs de plus de 50 ans, ainsi qu'après toute blessure ou maladie grave.

Les certificats médicaux devront, dans tous les cas, être adressés à la Préfecture qui en tiendra le contrôle.

Toute infraction aux dispositions de cet arrêté sera suivie :

- 1° d'un avertissement ;
- 2° en cas de récidive, de l'application de sanctions pénales ;
- 3° de l'exclusion.

### Assurances sociales

Le décret-loi du 15 juin 1938 range dans la catégorie des assurés obligatoires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1939, tous les métiers qui travaillent d'ordinaire seuls ou avec l'aide des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères, sœurs ou alliés du même degré) et qui ne possèdent pas une part de cheptel mort et vif supérieure à 10.000 francs à leur entrée dans l'exploitation, ou qui exploitent un domaine dont le revenu cadastral est au plus égal à 500 francs.

Pour l'application des dispositions qui précèdent sont considérés comme travaillant d'ordinaire seuls ou avec l'aide des membres de leur famille, les métiers n'ayant pas payé dans l'année écoulée, en dehors de la main-d'œuvre familiale susvisée, plus de 75 journées de travail.

Par exception, les métiers ayant au moins deux enfants de moins de 14 ans relèvent de l'assurance obligatoire agricole s'ils emploient, outre les membres de leur famille, un salarié agricole de façon permanente ou non.

D'autre part, les membres de la famille de l'exploitant agricole : ascendants, descendants, conjoint, frères, sœurs, alliés au même degré, qui travaillent habituellement chez lui et pour son compte bénéficient de l'assurance obligatoire dès l'instant que l'exploitant se trouve adhérent, pour leur compte, à la législation sur les accidents du travail (ne sont pas considérés comme salariés de l'exploitant et demeurent en dehors du régime des assurances sociales les enfants soumis à l'obligation scolaire qui effectuent un travail non interdit par le livre II, article 1<sup>er</sup> du Code du Travail).

Les métiers visés dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> alinéas du présent avis et les membres de la famille des exploitants agricoles qui satisfont aux conditions énumérées dans le 3<sup>e</sup> alinéa devront être déclarés dans le courant du mois de décembre 1938, en vue de leur inscription dans l'assurance sociale obligatoire agricole avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1939.

Doivent notamment être déclarés, si la valeur du cheptel qu'ils possèdent lors de leur entrée dans l'exploitation n'excédait pas 10.000 francs ou si le revenu cadastral des terres qu'ils cultivent ne dépasse pas 500 francs, les métiers dont la demande d'inscription dans l'assurance obligatoire n'a pu être admise sous l'empire de la réglementation antérieure parce que les intéressés étaient possesseurs, lors de leur entrée dans l'exploitation, d'un cheptel d'une valeur supérieure à 1.000 francs.

Ceux des métiers qui, n'ayant pu être admis dans l'assurance obligatoire, ont obtenu leur inscription dans l'assurance facultative, devront provoquer leur mutation dans l'assurance obligatoire agricole, régime dont ils relèvent désormais.

Les déclarations doivent être adressées au Service Régional des Assurances Sociales, 14, rue du Rempart St-Etienne, à Toulouse.

## Les conseils du Chef de Gare

### Plaisirs de neige aux Pyrénées et en Auvergne

Amateurs de sports d'hiver, avant votre départ, n'oubliez pas de consulter le Bulletin d'Enseignement des stations de sports d'hiver, publié le mardi, jeudi, vendredi et qui est affiché dans les gares de : Brive, Aurillac, Cahors, Capdenac, Décazeville, Egletons, Figeac, Le Lioran, Massiac, Maurs, Meymac, Murat, Périgueux, Souillac, Tulle, Vic-sur-Cère, Ville-neuve-sur-Lot, Viviez.

Renseignez-vous à votre gare sur les facilités qui vous sont offertes par la Société Nationale des Chemins de Fer Français pour vous rendre sur les champs de Neige.

Lettres... Je connaissais M. Castagnet. Je savais ce qu'était son Institution. J'ai appris que la chaire de seconde était vacante...

A son tour, il s'interrompit. Ce fut Guillemette qui acheva : — Vous saviez aussi que j'étais malheureuse.

— Oui, je le savais, répondit-il, et de toute mon âme je désirais vous tirer de peine.

— Vous l'avez fait. — J'ai essayé. Ai-je réussi ? — Pleinement. Je ne pouvais pas, dans mon malheur, trouver une planche de salut meilleure ni plus sûre. Je vous en suis reconnaissante infiniment.

En prononçant ces mots avec l'accent d'une gratitude émue, elle lui tendit la main.

Ils étaient arrivés devant le grand portail de l'Institution Castagnet. Guillemette était en retard pour sa classe. Il leur fallait se séparer. Pourtant Gilles dit encore : — Me permettez-vous d'aller vous voir ?

Et, comme il surprit chez la jeune fille un imperceptible mouvement de recul, il s'empressa d'ajouter : — Avec ma mère, près de laquelle je vis, ici, comme jadis à Paris.

— C'est à moi d'aller vous remercier, répliqua Guillemette, et de remercier aussi Madame votre mère. Car elle est de moitié, j'en suis sûre, dans votre bonne action.

Puis elle le quitta, franchit le portail, traversa la cour, gravit hâtivement les marches du perron.

Pour la première fois, depuis que l'horrible catastrophe l'avait atteinte dans sa tendresse filiale, elle se sentait heureuse. Comment, en dépit de son malheur, ne l'eût-elle pas été ? Elle se savait aimée.

Oui, Gilles Favry l'aimait. Il l'avait prouvé par la manière dont il avait agi. Par ses délicates et respectueuses prévenances, il continuait de la prouver encore. Et son silence même, ce silence, que, réfrénant son désir de dire à la jeune fille ce qu'elle était pour lui, il sut garder durant de longues semaines, apparut à Guillemette, qui ne s'y trompait pas, le plus éloquent des aveux.

Elle lui savait gré de se taire, de tarder à solliciter la récompense de ce qu'il avait fait pour elle, de ne point troubler son cœur tout endolori encore par une si lamentable ruine et par un deuil si cruel.

Le jour viendrait, pourtant, où il parlerait. En attendant ce jour, en le désirant et le redoutant à la fois, Guillemette jouissait de voir leurs rencontres se faire de plus en plus fréquentes et une intimité, chaque jour plus grande, s'établir entre le foyer où elle vivait avec la femme de son père, et celui où, si maternellement, l'accueillait la mère de Gilles.

Car, tout de suite, elle avait apprécié le charme et les vertus de l'aimable vieille femme à qui le jeune homme devait sa formation intellectuelle

## Petites annonces économiques

POUR la première fois depuis sa création, à l'occasion des fêtes de la Noël, on réveillonnera à « Mon Auberge ». Venez consulter le menu de choix... et retenir vos tables. — Allo 292.

A VENDRE machine à tricoter, très bon état. S'adresser : Mme Ottavi, Cieurac (Lot).

## Dernière locale

### La neige

Mardi, à Cahors, la température s'est sensiblement refroidie. D'épais nuages recouvraient la ville et, vers 14 heures, quelques flocons de neige sont tombés, cependant qu'un vent très vif soufflait.

L'express du matin Paris-Toulouse qui arrive à Cahors, à 6 heures, a eu 3 heures de retard.

## Dernière heure

### Accord commercial franco-norvégien

De Paris. — Les négociations commerciales franco-norvégiennes qui se poursuivaient, à Paris, depuis quelques jours, ont abouti à un accord renouvelant pour 1939 l'accord de contingents qui arrivait prochainement à expiration.

### Une nouvelle locomotive

De New-York. — On vient de procéder sur la ligne de New-York à Chicago, aux essais d'une nouvelle locomotive aérodynamique capable de tirer une rame de 16 wagons à une vitesse de 200 kilomètres à l'heure.

### Interpellation sur l'état de notre armement

De Paris. — M. des Isnards, député de Paris, a demandé à interpellier le président du Conseil sur l'état de notre armement en général et de la défense contre avions. Il a demandé, également à interpellier le ministre de l'Air.

### Pour une trêve de Noël en Espagne

De Paris. — La Confédération des Anciens Combattants a décidé d'adresser aux deux parties en guerre, en Espagne, un télégramme en faveur d'une Trêve de Noël et du jour de l'An.

### Un memorandum germano-italien sur Suez

De Londres. — Les milieux maritimes italiens et allemands seraient en train d'élaborer un memorandum au sujet du canal de Suez. Au moyen de statistiques portant sur le passage du canal, ces milieux chercheraient à prouver que les droits payés sont excessifs et que l'Allemagne et l'Italie doivent avoir leur mot à dire dans l'administration de la Société.

## REMERCIEMENTS

Madame Henriette MIQUEL, née GOYOU ; Mademoiselle Janine MIQUEL ; Monsieur J.-A. MIQUEL, ancien Conseiller général du Lot, et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de Madame Vve Henri GOYOU

## REMERCIEMENTS

Les familles OUSSET, GUYOU, BARRERE, PEYRAT, DARNIS remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de Madame Vve Marie-Anne OUSSET Née BARRERE

## AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Pierre CABANES, Inspecteur principal des Contributions Indirectes, à Cahors, Madame Jules CABANES et leur fille ; Monsieur Jules CABANES, négociant à Cahors, Madame Jules CABANES et leur fille ; Madame et Monsieur ANXIAUME et leurs enfants ; Mademoiselle Marcelle COURPET ; Monsieur et Madame Henri COURPET et leurs enfants ; Monsieur et Madame Louis SAVY ; Madame Veuve Jean CABANES ; Madame Veuve Jules CABANES ; Madame Veuve DELTEIL ;

Les familles COURPET, CABANES, SAVY, FERNANDES, FAURY, DÉCREMPS, GAGNAYRE, CABARROT et tous les autres parents, alliés et amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Antoine CABANES Née COURPET

décédée le 19 décembre 1938, en sa soixante-sixième année, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 22 courant, à 9 h. moins 1/4, en l'Eglise Cathédrale. Réunion maison mortuaire, rue Lestieu.

## AUX QUATRE SAISONS

### Guyoneaud

34, Bd Gambetta (face la Mairie) CAHORS EPICERIE FINE

Se recommander par sa confiserie premier choix

BONBONS, CHOCOLATS, ARTICLES DE FIN D'ANNÉE

CHAMPAGNES, FINES BOUTEILLES, LIQUEURS.

Du bon goût, du net, de la loyauté PAS D'ARTICLES DE LIQUIDATION

## LOTIERIE DE LA PRESSE

RÉPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE



Gros lot : AUTOMOBILE de 50.000 Francs

Nombreux lots de valeur : meubles, motocyclettes, tandems, bicyclettes, fusils, appareils de T.S.F., bijoux, lingerie, machines à coudre, articles ménagers.

Prix du billet : 2 francs.

Le carnet de 25 billets : 50 francs.

En vente aux bureaux du journal, dans ses dépôts, et à la Presse Départementale, 22, Chausse-d'Antin, Paris 9<sup>e</sup>.

En vente au bureau de tabac « Le Khévide ».

Aux demandes d'envoi par poste, ajouter le prix des billets en mandat ou chèque (pas en timbres) avec une enveloppe portant votre adresse, timbrée à 0,90 jusqu'à 10 billets, à 1,20 pour 1 carnet.

La couverture de chaque carnet acheté en entier donne droit, gratuitement, à une participation de la Loterie Nationale pouvant aussi gagner 50.000 francs.

## POUR VOS ETRENNES

N'hésitez plus, le meilleur cadeau utile à offrir pour le travail et la santé est un vélo.

## Chez Motobécane

vous trouverez 1° Pour les petits : des vélos toutes tailles 2° Pour les grands : les nouveautés 1939, ainsi que des soldes de certaines catégories 1938. 3° Des vélomoteurs 4 temps, bloc moteur 3 vitesses, dernier cri.

BESSAC, 28, quai de Regourd, CAHORS

## Cyclistes

A l'occasion des Fêtes de la Noël et du Jour de l'An, chez DEDUE, cycles, rue Fondue-Basse, grand choix de bicyclettes, du 15 décembre au 1<sup>er</sup> janvier seulement. Pour tout achat d'un vélo neuf, il sera offert un équipement électrique comprenant : un phare, une dynamo, un feu rouge, sans augmentation du prix du vélo.

et morale, de qui il tenait tant de séduisantes et sérieuses qualités.

L'affectueux sympathie que Mme Favry inspirait à Guillemette était, d'ailleurs, tout à fait réciproque. La mère de Gilles était ravie de la connaître, cette jeune fille que, depuis longtemps déjà, son fils aimait, dont elle s'était efforcée de le détacher quand la croyait riche, qui, devenue pauvre, pouvait faire le bonheur du jeune homme resté fidèle, après avoir vainement, par désintéressement et par devoir, essayé d'oublier. Elle constatait qu'il n'avait rien exagéré en la disant simple et modeste, bien que jolie, intelligente, instruite, et d'une rare distinction.

Tu avais raison, disait-elle à son fils. Elle est exquise, cette petite, et tu seras un homme heureux.

Mme Favry, qui était aussi indulgente pour les autres que sévère pour elle-même, jugeait Danielle avec bienveillance.

C'est une enfant gâtée, mais pas méchante au fond.

Et elle invitait la jeune femme à venir souvent la voir. Elle lui rendait ses visites. Elle causait longuement avec elle, s'ingéniant à la distraire, et, sans la prêcher, à lui donner sous une forme enjouée, de bons conseils.

Elle voyait moins fréquemment Guillemette qui était de plus en plus occupée par la préparation de ses classes et par ses leçons particulières dont, chaque jour, le nombre augmentait.

(à suivre)

**LE MAITRE DE LA RADIO**

DEMONSTRATIONS PAR :  
LIBRAIRIE-PAPETERIE  
Musique  
**P. FRANCES**  
36, Boulevard Gambetta  
CAHORS

N° 356

**BILLETS DE MARCHÉ**

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

**FIGEAC**  
50 0/0 de réductions

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

**Ce journal est en lecture dans le Hall de l'Agence Havas**  
62, rue de Richelieu, PARIS

**Agriculteurs**

**PENSEZ dès maintenant AU VOYAGE**  
que vous ferez quand vos travaux d'automne et d'hiver vous laisseront quelques loisirs

**LOISIRS AGRICOLES**

DÉLIVRÉ DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 MARS

**40% DE RÉDUCTION**  
VALIDITÉ 31 JOURS

Ce billet est délivré sur présentation d'un CARNET SPÉCIAL D'IDENTITÉ

**S. N. C. F.**

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

**Bibliographie**

**UN CADEAU POUR NOS LECTEURS**

Voulez-vous recevoir en prime gratuite l'un des deux romans récemment couronnés :

Caroline ou Le Départ pour les îles, de Félix de Chazournes (Prix Fémina).

Léonie la bienheureuse, par Pierre-Jean Launay (Prix Théophraste Renaudot).

Abonnez-vous pour un an, avant le 31 décembre, à la Revue Hebdomadaire, la plus actuelle, la moins chère des grandes revues françaises, la seule dont l'abonnement est payable en deux termes.

Envoyez un spécimen et de la Liste des Primes sur demande adressée à : La Revue Hebdomadaire, 8, rue Garancière, Paris, VI.

**CAPTIVE AU MANDCHOUKOUO**  
de VAN GIELGUD

(Aux Editions des Loisirs, 121, Bd Saint-Michel, Paris). Prix : 5 fr. Franco, 6 fr.

Ce livre, qui a eu une vogue extraordinaire en Amérique, vient de paraître aux Editions des Loisirs, la jeune et déjà célèbre Maison du Boulevard Saint-Michel, et y connaît un immense succès.

Une jeune star d'Hollywood vient d'être « kidnappée ». Par son charme, son talent, la dignité de sa vie, la belle Scarlet Royal est la fierté du cinéma américain. Aussi l'Amérique tout entière se passionne-t-elle pour le mystère de cette disparition.

Comment expliquer son extraordinaire aventure ? Quelle main étrangère et criminelle allons-nous découvrir dans cette angoissante affaire ? Ce serait déflorer ce passionnant récit que d'en dévoiler ici le secret. D'ailleurs, le jeune journaliste Haviland — nouveau marié en voyage de noces — sera pour nous, dans cette recherche, le

guide le plus subtil et le plus averti. Des figures étranges, énigmatiques, souvent pittoresques, peupleront son voyage dans les déserts de Mongolie où les pires dangers, mêlés aux aventures les plus cocasses, ne viendront pas à bout d'une ténacité et d'une bonne humeur à toute épreuve.

En même temps que les Editions des Loisirs, il faut remercier le traducteur, M. Jean Privat, qui, dans une langue nerveuse et colorée, a adapté ce beau roman plein d'un charme auquel le public français fait un accueil enthousiaste.

**Avant de partir pour Paris**  
notez l'adresse de

**l'Agence Havas**  
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

**BILLETS DE MARCHÉ**

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

**CAHORS-CABESSUT**  
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

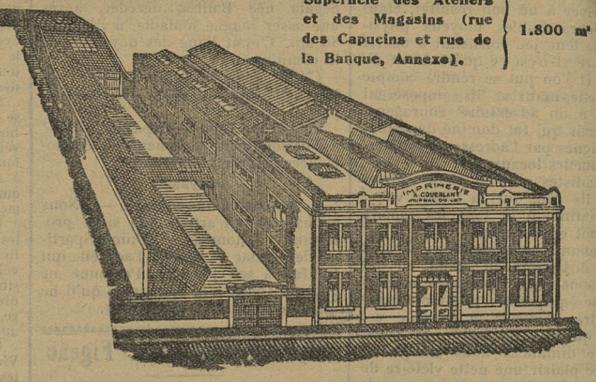
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

**SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)**

De Paris à Toulouse par Cahors										De Toulouse à Paris par Cahors										MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS									
OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	EXP. (2)	RAPIDE	OMNIB.	DIRECT	EXP.	EXP.	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE		
PARIS (Orsay) dép.	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140		
PARIS (Aust.) dép.	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140		
LIMOGES (arrivée)	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140			
LIMOGES (départ)	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140			
BRIVE (arrivée)	17	22	27	32	37	42	47	52	57	62	67	72	77	82	87	92	97	102	107	112	117	122	127	132	137	142			
BRIVE (départ)	17	22	27	32	37	42	47	52	57	62	67	72	77	82	87	92	97	102	107	112	117	122	127	132	137	142			
Gignac-Cressensac	8	14	20	26	32	38	44	50	56	62	68	74	80	86	92	98	104	110	116	122	128	134	140	146	152	158			
SOUILAC dép.	8	14	20	26	32	38	44	50	56	62	68	74	80	86	92	98	104	110	116	122	128	134	140	146	152	158			
CAZOULES	9	15	21	27	33	39	45	51	57	63	69	75	81	87	93	99	105	111	117	123	129	135	141	147	153	159			
La Chap-d-Mareuil	9	15	21	27	33	39	45	51	57	63	69	75	81	87	93	99	105	111	117	123	129	135	141	147	153	159			
Lamothe-Fénelon	9	15	21	27	33	39	45	51	57	63	69	75	81	87	93	99	105	111	117	123	129	135	141	147	153	159			
Nozac	9	15	21	27	33	39	45	51	57	63	69	75	81	87	93	99	105	111	117	123	129	135	141	147	153	159			
GOURDON (dép.)	9	15	21	27	33	39	45	51	57	63	69	75	81	87	93	99	105	111	117	123	129	135	141	147	153	159			
GOURDON (arr.)	9	15	21	27	33	39	45	51	57	63	69	75	81	87	93	99	105	111	117	123	129	135	141	147	153	159			
Saint-Clair	10	16	22	28	34	40	46	52	58	64	70	76	82	88	94	100	106	112	118	124	130	136	142	148	154	160			
Dégagnac	10	16	22	28	34	40	46	52	58	64	70	76	82	88	94	100	106	112	118	124	130	136	142	148	154	160			
Thédirac-Peyril	10	16	22	28	34	40	46	52	58	64	70	76	82	88	94	100	106	112	118	124	130	136	142	148	154	160			
Saint-Denis-Catus	10	16	22	28	34	40	46	52	58	64	70	76	82	88	94	100	106	112	118	124	130	136	142	148	154	160			
CAHORS (arrivée)	10	16	22	28	34	40	46	52	58	64	70	76	82	88	94	100	106	112	118	124	130	136	142	148	154	160			
CAHORS (départ)	10	16	22	28	34	40	46	52	58	64	70	76	82	88	94	100	106	112	118	124	130	136	142	148	154	160			
Sept-Ponts	11	17	23	29	35	41	47	53	59	65	71	77	83	89	95	101	107	113	119	125	131	137	143	149	155	161			
Lalbenque	12	18	24	30	36	42	48	54	60	66	72	78	84	90	96	102	108	114	120	126	132	138	144	150	156	162			
Caussade	12	18	24	30	36	42	48	54	60	66	72	78	84	90	96	102	108	114	120	126	132	138	144	150	156	162			
MONTAUBAN arr.	13	19	25	31	37	43	49	55	61	67	73	79	85	91	97	103	109	115	121	127	133	139	145	151	157	163			
TOULOUSE arr.	14	20	26	32	38	44	50	56	62	68	74	80	86	92	98	104	110	116	122	128	134	140	146	152	158	164			